

Législature 2017-2021

Séance du 18 septembre 2019

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°53

Suivi du sondage concernant l'éclairage public

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans l'édition de mars du Journal d'Estavayer, il a été demandé aux habitants, sous forme de sondage, s'ils étaient favorables à l'extinction de l'éclairage public de 00h00 à 05h00 dans les localités de la Commune, à l'exception des passages à piétons. 392 habitants de toutes les localités de la Commune ont participé à ce sondage. Le résultat est clair, 75% des participants sont favorables à l'extinction de l'éclairage public de 00h00 à 05h00 alors que 25% y sont opposés. Ce résultat démontre une sensibilité positive de la population concernant les économies d'énergie et va dans le sens de la volonté du Conseil communal d'intensifier les mesures de développement durable, mesures qui sont développées en collaboration avec la Commission de l'énergie.

Ce résultat doit néanmoins être nuancé avec les nombreuses remarques accompagnant les réponses (plus de 150) qui mettent notamment en avant une certaine crainte de nombreux habitants concernant une extinction totale :

- sentiment d'insécurité ;
- dangerosité, notamment dans les villages où il n'y a pas de passage pour piétons ;
- proposition d'épargner certains secteurs, notamment en vieille-ville d'Estavayer-le-Lac ou encore les escaliers ;
- crainte de certains habitants qui travaillent dans ces tranches-horaires et dont le véhicule n'est pas stationné à proximité immédiate ;
- demandes concernant la réelle économie par rapport à d'autres mesures possibles.

Il est aussi intéressant de constater que, dans l'ancienne Commune de Murist, où l'extinction est effective depuis quelques années, les résultats sont plus nuancés (courte majorité favorable à Murist alors qu'avis défavorables à La Vounaise et Montborget).

Les participants ont également fait diverses propositions alternatives à une extinction totale :

- Passage à un éclairage LED ;
- Baisse de l'intensité de l'éclairage ;
- Eclairage avec détecteur qui s'allume uniquement en cas de mouvement ;
- Eclairage d'un lampadaire sur deux.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal a décidé de ne pas procéder à une extinction totale pendant la nuit dans l'immédiat. En effet, au cours de ces prochains mois, des travaux seront menés afin d'assainir l'éclairage public dans toutes les localités de la Commune, là où cela n'a pas encore été réalisé. Dans ce cadre, des éclairages de type LED, consommant très peu, seront installés. Lors de ces installations, des tests pourront être effectués au niveau de l'intensité de l'éclairage. Une réflexion est aussi en cours concernant le nombre de lampadaires à installer, notamment dans les nouveaux quartiers. Toutes ces mesures permettront d'importantes économies d'énergie. La question d'une extinction totale sera réexaminée une fois l'assainissement réalisé.

Le Conseil communal remercie toutes les personnes qui ont participé à ce sondage et qui ont exprimé leur avis sur cette problématique.

L'information concernant le résultat de ce sondage paraîtra dans la prochaine édition du Journal d'Estavayer.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Joseph Borcard, Dicastère Environnement et Energie